

Grève à l'école : ce qu'il faut savoir avant le jeudi noir

Préavis des enseignants, internats, cantines et classes fermées : voilà toutes les réponses aux questions que vous vous posez pour pouvoir vous organiser au mieux ce jeudi 13 janvier.



Snuipp-FSU et **SE-Unsa** – deux syndicats importants du premier degré – prévoient la fermeture de nombreuses écoles ce jeudi 13 janvier. LP/Philippe Lavielle

Par Bérangère Lepetit

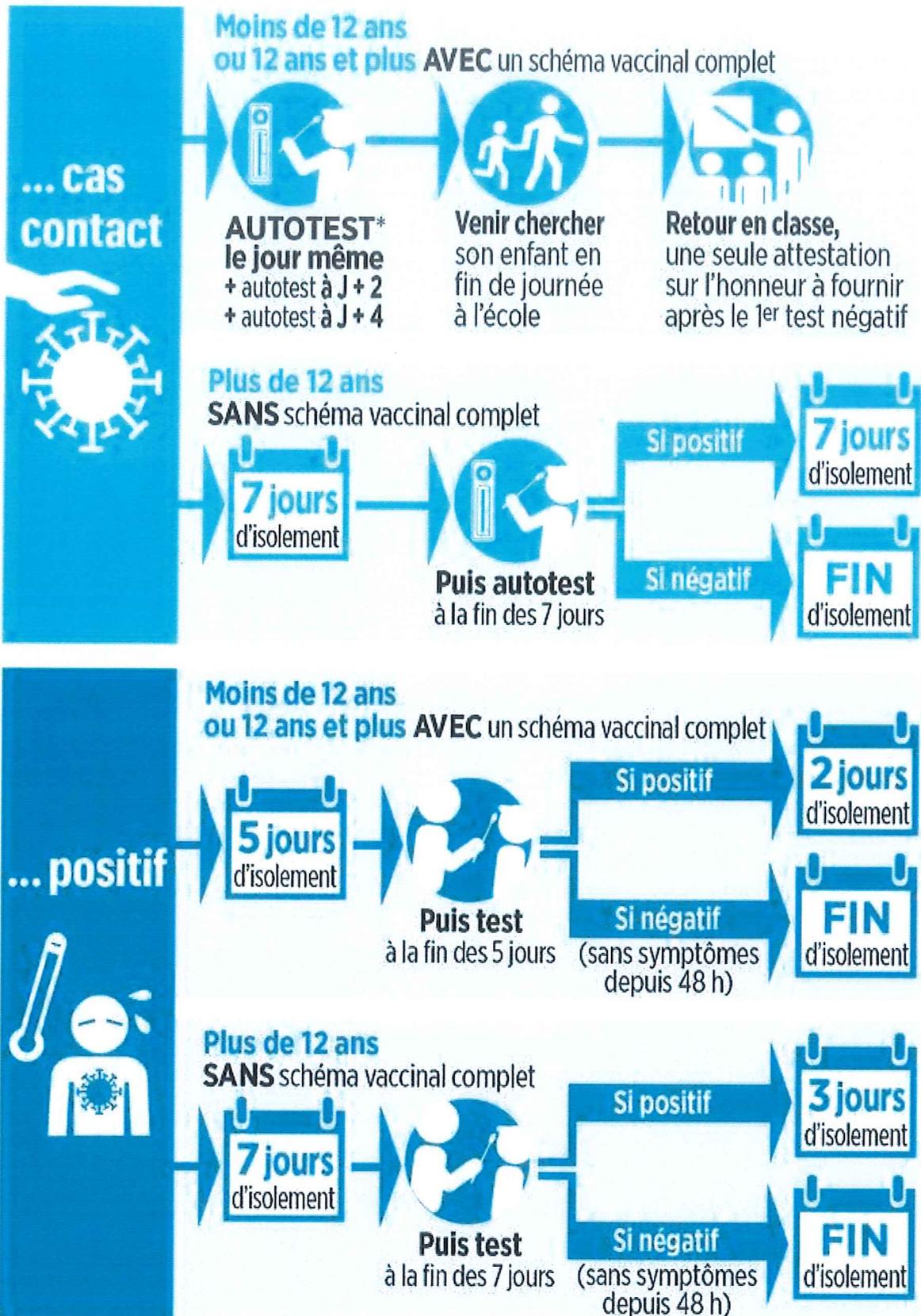
Le 12 janvier 2022 à 06h02

L'ensemble des syndicats enseignants ont massivement appelé à [faire grève ce jeudi 13 janvier](#) pour protester contre la gestion par le gouvernement de la cinquième vague de Covid à l'école. Une mobilisation qui touche aussi les collèges et les lycées.

**Est-ce que les enseignants sont obligés de prévenir quand ils font grève?**

**En théorie, oui.** Lorsqu'un préavis de grève est déposé, toute personne exerçant « des fonctions d'enseignement en classe » dans une école, dans le premier degré, doit déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer. À noter que la situation est différente dans le second degré (*les collèges et les lycées*), où les professeurs peuvent annoncer le matin même, donc pas avant ce jeudi matin, leur participation à la mobilisation. En théorie, et depuis une loi de 2008, « si le taux de grévistes dans l'école est inférieur à 25%, les enfants doivent être répartis dans d'autres classes, rappelle Caroline Heubès, avocate en droit social au cabinet Omnes avocats. Mais étant donné que [le protocole sanitaire en vigueur](#) interdit le brassage des élèves, il faudra que l'établissement trouve cette fois-ci d'autres solutions... », met-elle en garde.

# Que faire si l'élève est...



\*Autotests gratuits en pharmacie avec une attestation délivrée par l'école.

SOURCE : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

LP/INFOGRAPHIE. 11/1/2022

### **L'école de votre enfant peut-elle être complètement fermée?**

**Oui.** Ce mardi, au regard de la situation sanitaire et de la forte mobilisation, le Snuipp-FSU et **le SE-Unsa** – deux syndicats importants du premier degré – prévoient la fermeture de nombreuses écoles ce jeudi. En théorie, en vertu de la loi, **les parents** sont censés en être informés l'avant-veille (donc ce mardi pour un mouvement prévu le jeudi). Mais gare, cette fois-ci, aux annonces de dernière minute. La situation est particulière. « Dans le cas précis de la grève de ce jeudi, **il se pourrait que tous les professeurs des écoles qui veulent faire grève, vu leur niveau de ras-le-bol**, ne respectent pas le préavis de 48 heures », prévient Guislaine David, secrétaire générale du Snuipp-Fsu. Certains enseignants se seraient ainsi décidés à faire grève ce mardi, après les annonces du Premier ministre Jean Castex lundi soir visant à alléger le protocole sanitaire.

### **Quid du service minimum?**

**Pas sûr.** La loi de 2008 sur le service minimum impose normalement **aux mairies d'accueillir les enfants en cas de fermeture d'école** liée à la grève. « Si l'école est fermée, c'est à la collectivité de prévoir un système de garde pour les enfants dans des équipements municipaux comme les gymnases », éclaire Caroline Heubès. Mais ce jeudi, en pleine crise épidémique et au regard du fort taux d'absentéisme qui concerne l'ensemble des professions, y compris le personnel municipal, il pourrait y avoir quelques difficultés à mener à bien l'accueil des enfants. « Ce jeudi, cela risque fort d'être une journée très compliquée pour les parents partout en France », s'alarme Caroline Heubès.

### **La cantine, les internats et l'étude du soir peuvent-ils être assurés si l'école est fermée (et inversement) ?**

**Ça dépend.** Même si l'école de votre enfant reste ouverte, rien ne vous certifie que la cantine et l'étude du soir seront assurés. « En clair, cela va dépendre des animateurs vie scolaire, qui dépendent de l'Éducation nationale et qui doivent aussi donner un préavis 48 heures en avance s'ils sont grévistes », rappelle l'avocate Caroline Heubès. Il va falloir faire du cas par cas. « Il se pourrait que vous deviez ce jeudi aller chercher votre enfant sur l'heure du déjeuner si la cantine est fermée ou alors passer le reprendre à partir de 16 heures si l'étude n'est pas assurée », poursuit l'avocate. Soyez vigilants. « **Dans le cas de ce mouvement de grève, que ce soit dans le premier ou le second degré, de nombreux animateurs vie scolaire et conseillers principaux d'éducation (CPE) se sont d'ores et déjà déclarés grévistes** », indique Stéphane Crochet, secrétaire général du SE-Unsa. Ce qui signifie, **pour les collèges et lycées, que certains internats seront fermés** ». En clair, dès ce mercredi soir, certains internes devront donc être rapatriés chez leurs parents.

### **Est-ce que le mouvement de grève peut être reconduit ?**

**Oui.** Une réunion intersyndicale est prévue à 17 heures ce vendredi. En fonction des réponses du gouvernement, **toutes les organisations qui appellent à la grève** seront présentes pour décider de la suite à donner au mouvement. Une nouvelle journée de mobilisation pourrait être annoncée dans les semaines à venir.